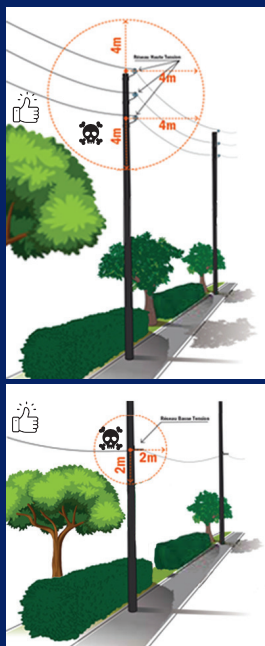


POUR VOTRE
SÉCURITÉ,
PENSEZ À **ÉLAGUER**
VOS ARBRES

RISQUE : si les **branches** de l'arbre **touchent les fils électriques**, vous risquez de vous **électrocuter**.

CONSEIL : **élaguez vos arbres** afin de respecter les **distances** de voisinage entre la **végétation et les réseaux électriques**. **ATTENTION !** à proximité des lignes électriques, **faites appel à un professionnel**.



DISTANCES À RESPECTER

Évitez de planter des arbres aux abords des lignes électriques

Extrait de l'arrêté n°468 SG du 3 juin 1932 complété portant réglementation sur la grande voirie dans les Etablissements Français de l'Océanie :

“Sur le parcours des lignes de distribution de l'énergie électrique et du réseau téléphonique, les arbres devront être élagués par les propriétaires.”

Les distances de voisinage entre la végétation et les lignes électriques sont de :

- 4 mètres (réseau Haute Tension)
- 2 mètres (réseau Basse Tension)

RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Ne jamais s'approcher, ni approcher d'objets à moins de 4 mètres des lignes électriques Haute Tension et à moins de 2 mètres des lignes électriques Basse Tension.
- Ne jamais toucher une branche en contact ou très proche d'une ligne électrique.
- Avant d'entreprendre un élagage à proximité des lignes électriques, faire appel à un professionnel.

CONTACTS UTILES :

EDT DÉPANNAGE : 40 54 32 10
EDT INFOS CONSEILS : 40 86 77 86
E-mail : clientele@edt.engie.com
Agence en ligne : edt.pf

